



Offre Crédit Agricole en Bretagne
aux créateurs-repreneurs accompagnés par le dispositif
spécifique
« Créer, accompagner la jeune entreprise »

- **Mise en place d'une offre de financement privilégiée dont les caractéristiques sont les suivantes :**
(sous réserve de présentation d'un dossier complet et du justificatif d'identification dans le dispositif d'accompagnement de l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne) :
 - montant maximum : **28 000 €**
 - taux : pouvant aller jusqu'à **2.20%***
 - durée : **maximum 7 ans**
 - garantie : possibilité de garantie réelle ou de cautionnement mutuel. Dans des cas particuliers, le Crédit Agricole pourra exiger une garantie personnelle.
 - frais de dossier = 0
 - Délai d'instruction : **7 à 10 J** calendaires après réception du dossier complet.

* Taux pouvant être revu à tout moment en fonction des conditions du marché